



**table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes**

**L'Alliance des maisons d'hébergement de 2^{ème} étape pour les femmes et enfants
victimes de violence conjugale**

La Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle - CLES

La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes - FMHF

L'R des Centres de femmes du Québec

**Le Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à
caractère sexuel - RQCALACS**

Le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale -RMFVVC

Le Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec -RAFIQ

Le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec

PLAIDOYER COMMUN

POUR DES SERVICES ÉQUITABLES EN VIOLENCE

**POUR LES FEMMES IMMIGRÉES ET RACISÉES, INCLUANT CELLES VIVANT DE
MULTIPLES DISCRIMINATIONS DE PAR LE HANDICAP, L'ORIENTATION
SEXUELLE, L'ORIGINE, LA COULEUR, LA SITUATION SOCIOÉCONOMIQUE,
ETC.**

Depuis ces deux dernières années, la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes - TCRI-, en collaboration avec plusieurs autres regroupements provinciaux du mouvement des femmes en violence et en agression sexuelle - *l'Alliance des maisons de 2^{ème} étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale*, la *Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle - CLES*, la *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes - FMHF*, *l'R des Centres de femmes du Québec*, le *Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel - RQCALACS*, le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale - RMFVVC*, le *Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec -RAFIQ*

et le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec- se sont penchés sur les vécus et les parcours des femmes immigrées et racisées victimes de violence ainsi que les moyens à mettre en œuvre afin de mieux adapter les services à leurs besoins.

Plusieurs besoins ont été recensés suite aux constats découlant d'une tournée réalisée en 2016 par la TCRI et les organismes des deux secteurs impliqués, dans sept régions du Québec (Outaouais, Québec, Estrie, Montérégie, Montréal-Laval, Mauricie, Lanaudière), démontrant une inadéquation entre l'offre et la demande en matière de services adaptés aux besoins des femmes immigrées et racisées victimes de violence.

CONSTATS

-Les organismes en immigration qui sont les portes d'entrée pour les nouvelles arrivantes, méconnaissent souvent les ressources pour les femmes victimes de violence et/ou d'agression sexuelle et ne font pas ou pas suffisamment de prévention auprès de ces femmes et de dépistage ;

-Un bon nombre d'organismes de lutte contre les violences faites aux femmes n'ont pas, ou pas suffisamment, adapté leurs services aux besoins des femmes immigrées et racisées victimes de violence vivant de multiples discriminations et ne peuvent ainsi les desservir adéquatement;

-Certains organismes ont déjà, ou en partie, adapté leurs services aux besoins de ces femmes mais n'ont malheureusement pas les moyens de satisfaire une demande croissante. Il en résulte des listes d'attentes qui s'étalent sur plusieurs mois.

-Les organismes des deux secteurs ne collaborent pas ensemble afin de mieux coordonner leurs interventions auprès des femmes immigrées victimes de violence.

-En conséquence, les femmes immigrées et racisées victimes de violence n'ont pas accès à des services équitables en matière de violence et d'agression sexuelle.

BESOINS, ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

I. MANQUE DE SERVICES QUI TIENNENT COMPTE DES PARCOURS DE CES FEMMES DANS LE SECTEUR DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Le secteur de lutte contre la violence faite aux femmes ne peut prendre en considération, avec les moyens dont il dispose, le profil souvent complexe des femmes immigrées (non-maîtrise de la langue, parcours migratoires, obstacles systémiques à l'intégration, discriminations multiples, besoins spécifiques) par manque de formation et de ressources.

RECOMMANDATIONS

-La formation récurrente des intervenantes du secteur de la violence faite aux femmes sur les parcours des femmes immigrées en situation de vulnérabilité et de dépendance de par leurs statuts d'immigration, leurs situations socio-économiques, les discriminations multiples qui affectent les femmes, incluant le handicap, les femmes sourdes, l'orientation sexuelle, l'origine, la couleur, etc..

II. UN SECTEUR COMMUNAUTAIRE DE L'IMMIGRATION/ FRANCISATION IGNORANT LE PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES, LES RESSOURCES EXISTANTES, LES MODES DE PRÉVENTION ET DE DÉPISTAGE

Les femmes immigrantes vulnérables n'ont pas toutes accès aux services des organismes du secteur de l'immigration, qui devraient être ouverts à un accueil universel. Par ailleurs, on a pu constater que plusieurs de ces organismes mettaient souvent au second plan la prévention et le dépistage des cas de violence et de manière générale, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence faite aux femmes. Ces questions n'étant pas reconnues dans le mandat qui leur est octroyé par le financement,

jusqu'à ce jour.

D'autre part, pour certains organismes se situant au centre de cette intersection (violence/immigration), les femmes se retrouvent parfois prises au milieu de ce système (par exemple entre la DPJ et l'immigration) et certains conjoints peuvent par exemple utiliser ce système pour menacer les femmes. Dans ces cas, les systèmes mis en place initialement pour protéger les femmes en viennent à les vulnérabiliser. Ils deviennent une oppression de plus. Il serait donc nécessaire de développer une meilleure collaboration avec ces institutions et permettre un accès à la justice à toutes les femmes immigrées quelque soient leurs statut¹.

Il est également important de revenir sur les enjeux en lien avec la francisation. Tous les secteurs se doivent d'être impliqués dans ce processus. Au début, la francisation était faite dans une approche plus communautaire alors qu'aujourd'hui cela n'est plus le cas. Or, dans le processus de francisation, il serait possible de faire de la prévention et détecter des cas de violence.

Il faut également prendre en considération le fait que dans le cas des travailleurs-euses migrantes (par exemple agricoles), il est difficile de les rejoindre. Il y a des cas connus de femmes de cette catégorie victimes de viol qui étaient non-joignable par les organismes.

RECOMMANDATIONS

-La formation récurrente des intervenant-e-s des organismes en charge de l'immigration en dépistage et en référence adéquate des victimes vers les services pour femmes victimes de violence.

-Lors de l'accueil des personnes immigrantes et réfugiées, s'assurer que les informations soient transmises aux deux membres du couple afin d'éviter que l'information ne soit détenue que par une seule personne. Il y a des situations où les intervenant-e-s sont face à un couple où les normes de genre font en sorte que l'homme prend toute la place. Certaines personnes laissent passer la situation par souci de sensibilité culturelle. Or, il est possible dans de telles situations d'aborder la question de l'égalité entre les sexes, et ce, de façon respectueuse mais claire.

-L'intervenant-e de ce secteur a le devoir de transmettre le message qu'il n'y a aucune tolérance pour la violence conjugale. Toutefois, dans la manière de le faire, il est possible d'avoir une sensibilité culturelle, mais cela ne veut pas dire de diluer le message. Aussi, lorsque l'on parle de

¹ Les enjeux entourant le modèle de Philadelphie qui s'en vient au Québec, appelle à l'importance d'impliquer les organismes au sein de ce changement et non uniquement la police

travailler avec les femmes victimes, il faut aussi travailler avec les différents membres d'une communauté, hommes, enfants, leaders religieux, l'un n'exclut pas l'autre car il faut avoir une vision inclusive concernant la violence conjugale. Utiliser une approche qui tient compte de la culture ne veut pas dire non plus pervertir le message.

-Les cours de francisation devraient être systématiquement des espaces de prévention, de dépistage de la violence et de référence des victimes vers les ressources appropriées, même si les acteurs en francisation sont rendus multiples (Organismes communautaires/Cégeps/Universités)

III. MANQUE DE COLLABORATION ET DE RECONNAISSANCE MUTUELLE DES DEUX SECTEURS

Nous avons pu constater une absence de conciliation et/ou de reconnaissance mutuelle des approches féministe et intersectionnelle utilisée par le secteur en violence et interculturelle prônée par le secteur communautaire de l'immigration, dans leurs interventions auprès des femmes immigrées. Ce qui contribue également à cette inadaptation des services destinés aux besoins de ces femmes.

En adoptant des approches différentes sans arrimage entre elles et en se fixant des priorités différentes, les deux secteurs ne sont pas à même de prévenir et d'intervenir adéquatement auprès de ces femmes et lorsqu'ils leur arrivent de collaborer, une non connaissance ou reconnaissance du mode d'intervention de l'autre, affecte également l'efficacité d'une intervention collaborative et intégrée.

RECOMMANDATIONS

-La mise en œuvre d'une collaboration durable et d'une interface permanente entre le secteur communautaire de l'immigration en charge de l'accueil, de l'établissement et de l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées et le secteur de la violence faite aux femmes au niveau régional et provincial, afin d'assurer une intervention coordonnée des services auprès des femmes immigrées et racisées victimes de violence.

-La conciliation des approches féministe, intersectionnelle et interculturelle et la

conception structurée d'une trajectoire commune d'intervention afin de rendre la prévention et les interventions plus efficaces. Ces changements de pratiques devant passer par une collaboration continue entre les deux secteurs, dans chaque région au sein d'une structure conjointe.

-Il serait opportun de mettre à profit les tables de concertation régionales en violence ou de groupes de femmes existantes, qui pourraient initier, dans chaque région, une dynamique de collaboration avec le secteur de l'immigration ou une structure de concertation mixte préoccupée par la violence dans les régions où il n'y en a pas. Les organismes en immigration pouvant alors jouer un rôle de pont entre les deux secteurs.

IV. DES BESOINS PARTICULIÈREMENT IMPORTANTS EN INTERPRÉTARIAT ADAPTÉ À LA VIOLENCE, EN RESSOURCES EXTERNES ET EN HÉBERGEMENT DE DEUXIÈME ÉTAPE

Du côté des deux secteurs, les organismes ne bénéficient d'aucun budget en matière d'interprétariat (sauf pour le secteur immigration qui reçoit un montant pour un volume de 7h00 d'interprétariat pour les réfugiés réinstallés) alors que ces services sont longs et coûteux, notamment en matière de violence.

L'intervention auprès de femmes immigrantes victimes de violence est complexe et longue car elle nécessite une intervention et un accompagnement sur plusieurs aspects : violence, linguistique (interprétariat), statut d'immigration, accompagnement judiciaire, francisation, autonomie économique, etc.

Pour répondre à ces besoins, il serait nécessaire, en plus d'investir dans les services externes des maisons d'hébergement, d'accroître le financement des maisons d'hébergement de deuxième étape afin de mieux répondre aux besoins d'un suivi de plus longue durée et complexe pour les femmes immigrées victimes de violence.

RECOMMANDATIONS

-Des ressources en interprétariat suffisantes et adaptées à la violence pour les deux secteurs et à la hauteur des besoins des régions qui font notamment l'objet de la régionalisation d'une immigration plutôt vulnérable (Réfugiés réinstallés).

-Un fond spécial gouvernemental dédié à l'interprétariat accessible aux ressources en violence² et en immigration couvrant toutes les régions de la province.

-Une formation adaptée à la violence des interprètes et des différentes institutions (DPJ, Police, CIUSSS)

-L'augmentation³ des ressources externes en violence, en agressions sexuelles et des maisons de 2^{ème} étape, afin de répondre à la complexité des situations vécues par ces femmes et à la demande croissante.

-L'adaptation des pratiques et des équipes d'intervention des organismes en violence faite aux femmes et en immigration.

V. UN DÉFICIT DE RESSOURCES FINANCIÈRES AFIN D'ADAPTER LES SERVICES DANS LES DEUX SECTEURS (IMMIGRATION/ VIOLENCE FAITE AUX FEMMES)

L'autre élément, et non des moindres, affectant l'adaptation des services, est le déficit de ressources financières afin de couvrir les besoins d'une demande croissante et continue des femmes immigrées et racisées en matière de violence.

² Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Rapport et recommandations en termes d'interprétariat présenté au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 21 décembre 2015.

³ L'augmentation ne consistant pas juste à « recevoir plus de femmes », mais implique également d'avoir plus d'intervenants-es pour recevoir ces femmes et offrir une intervention adéquate. L'augmentation des ressources externes signifiant le besoin de remédier au fait que certaines maisons d'hébergement qui ne font plus de sensibilisation dans les cours de francisation puisqu'elles n'ont pas les ressources nécessaires puissent offrir le suivi nécessaire pour les femmes qui souhaitent avoir recours aux services de l'organisme une fois qu'elles sont sensibilisées.

En juin 2017, l'IRIS affirmait dans les conclusions d'un rapport intitulé : *Le sous-financement des maisons d'hébergement pour femmes : Facteur aggravant de la marginalisation des femmes immigrantes au Québec*⁴, qu'

« En plus du sous-financement que vivent les maisons d'hébergement, celles-ci se voient confrontées à une réalité de plus en plus présente, soit l'intervention auprès des femmes immigrantes. La proportion de femmes immigrantes dans les maisons est passée de 13 % en 2007 à 21,6 % en 2014...Actuellement, aucun financement n'est rattaché à l'intervention auprès des femmes immigrantes ».

Le paradoxe actuel constaté est que le mode de financement par projets de certains organismes communautaires en immigration intervenant auprès de ces femmes couvre le court terme, alors que les besoins en accompagnement et en intervention auprès de ces femmes exigent une continuité sur le moyen ou long terme étant donnée la complexité ou la multiplicité des besoins de ces femmes. Ce qui est le seul moyen pour elles, de prendre leur vie en main et retrouver une réelle autonomie.

RECOMMANDATIONS

-La révision du mode de financement et l'octroi ou l'augmentation de l'enveloppe budgétaire aux secteurs de l'immigration et de la violence faite aux femmes afin d'assurer des services équitables. Il est impératif de se doter de moyens à la hauteur de ces besoins urgents par des mesures structurantes à mettre en œuvre rapidement pour un accompagnement et un soutien de manière adéquate des femmes immigrées et racisées victimes de violence.

CONCLUSION

Étant donné, ces recommandations, nous appelons le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le Secrétariat à la Condition féminine du Québec, le Ministère de la Santé et des Services sociaux et enfin le Ministère de la Justice du Québec, à dégager un financement récurrent et à la mission globale pour les organismes concernés en

⁴ Francis Fortier et Jennie Laure Sully, p03.

http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/MH_WEB_02.pdf

respectant leurs différences et les particularités régionales, afin de mettre en œuvre de façon immédiate les changements définis et approuvés par les deux secteurs dans leur plan d'action commun.